

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

du 09 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal	COTTAR Jérôme	
PELLETIER Marcel	LETELLIER Pascale	THERIN Catherine
	FOURNIER Loïc	LEVISTRE Sophie
	FIDELIN Emmanuel	
	DEVAUX Laurent	OZANNE Amandine

Excusés : Mme Stéphanie AUVRAY a donné pouvoir à Mme Pascale LETELLIER

M. Jérôme DUJARDIN a donné pouvoir à M. Pascal LEGAY

Mme Laure GODALLIER-MERNY a donné pouvoir à M. Emmanuel FIDELIN

M. Denis DUPIN a donné pouvoir à M. Laurent DEVAUX

Mme Camille DOUAY a donné pouvoir à Mme Sophie LEVISTRE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Emmanuel FIDELIN a été élu secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026. M. DEVAUX demande qu'il soit précisé que le point relais tourisme est situé à la bibliothèque de La Feuillie. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2. Affaire générale

a) Délibération relative au plan d'épandage du projet de la société FUTERRO

Le 05 décembre 2025, la société FUTERRO a présenté une demande de permis de construire d'une unité de bioraffinerie sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville.

Certaines parcelles du plan d'épandage sont situées sur la commune de La Feuillie sur 98 ha.

Une consultation du public, du 06 juillet 2026 au 06 octobre 2026, est ouverte dans la commune de Saint-Jean-de-Folleville.

Ce projet intègre un plan d'épandage concernant 418 communes de L'Eure et de la Seine-Maritime.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L512-7 à L512-7-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 juin 2026, modifié par l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2026,

Considérant que la société FUTERRO a effectué une demande de permis de construire d'une unité de bioraffinerie sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Ne s'oppose pas au projet relatif à la construction d'une unité de bioraffinerie de la société FUTERRO à Saint-Jean-de-Folleville,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à ce dossier.

3. Finances

a) Délibération fixant les conditions sur la participation des exploitants agricoles au déneigement des voies communales

Vu l'extrait de l'article 10 de la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole modifié par l'article 48 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, qui stipule que toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code Rural et de la pêche maritime, peut apporter son concours aux communes, aux intercommunalités et aux départements pour déneiger, saler les voies qui relèvent de leur compétence,

Après avoir rappelé que le concours de l'agriculteur à la commune est une activité accessoire à son activité agricole,

Considérant que Messieurs Thomas SYNAEVE, Laurent LHERNAULT, Ludovic GALHAUT, Bruno LEGAY, Bruno NUYTEN et Mme Bérengère BULEUX sont volontaires pour participer au déneigement des voies communales en cas de besoin,

Considérant qu'il convient de déterminer le montant de la rémunération de cette prestation pour l'exercice 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le taux horaire de rémunération à 70€ TTC, pour les prestations assurées par les agriculteurs, afin de compenser l'usure du véhicule, le carburant, selon un décompte réalisé par chacun, en fonction des heures passées dans la commune de La Feuillie, pour le déneigement des voiries,
- Dit que la rémunération des indemnités interviendra sur présentation d'une facture établie par l'exploitant agricole,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de participation aux travaux de déneigement avec les exploitants agricoles volontaires.

b) Décision modificative n°1-2026

Considérant que les travaux réalisés dans le cadre des aménagements sécurisés sur la RD84, les prestations à la charge de la commune ont été inscrites au budget primitif sur le compte 2041512 en lieu et place du compte 204182.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 suivante :

Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 2041512 - subvention groupement de collectivités - bâtiments et installations		79 311.00€
D 204182 - subvention organismes publics - bâtiments et installations	79 311.00€	
Total	79 311.00 €	79 311.00€

c) Délibération relative à l'admission en non-valeur

Les montants concernés sont en majeure partie des titres liés à la parution de publicités dans Le Petit Feuillois et pour lesquels les créanciers n'existent plus aujourd'hui.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le budget communal,

Vu la demande d'admission en non-valeur par le comptable public correspondant à la liste n° 7892471011,

Considérant que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées.

Après avis du conseil municipal, à l'unanimité, il est décidé d'admettre en non-valeur partiellement les créances irrécouvrables de la liste 7892471011 pour un montant de 290.09€ et d'imputer les dépenses correspondantes au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

4. Point sur les travaux en cours

a) Réhabilitation de la gendarmerie

Il est prévu de créer 20 places de stationnement à proximité de la gendarmerie. À cet effet, la clôture existante devra être reculée et de nouveaux portails seront installés. Une nouvelle version des menuiseries extérieures de la partie logements est également présentée. Celle-ci intègre la réalisation de boutisses sous les fenêtres ainsi qu'une nouvelle proposition de coloris pour les menuiseries. Il est proposé de retenir cette variante comprenant les boutisses et des fenêtres de teinte anthracite. Une vigilance particulière devra être portée au choix de la teinte des volets roulants. Le planning prévisionnel des travaux est ensuite présenté.

b) Remplacement de la couverture du Foyer rural

L'échafaudage a été installé le 8 juillet et les barrières de sécurité seront mises en place le 10 juillet. Le démarrage effectif du chantier est prévu le 15 juillet avec les opérations de désamiantage. L'extracteur de la hotte devra être changé ; plusieurs devis ont été reçus. Il est proposé de retenir le devis comprenant la membrane et l'extracteur par le toit. La réception des travaux est prévue au plus tard le 28 août.

c) Aménagement rue du Centre et salles municipales

Le cabinet Les Marneurs a présenté cette semaine les premières orientations de son projet d'aménagement. Il est proposé de revoir les tracés de circulation au niveau de la place Verte afin de réduire la vitesse des véhicules, notamment par la création d'un plateau surélevé et l'implantation de panneaux « Stop ». Le projet prévoit également la réalisation de parvis à différents niveaux, la création d'un cheminement piéton ainsi que l'aménagement d'un parvis à proximité du square.

L'accès au Centre Médico-Social (CMS) serait modifié afin d'améliorer son intégration au futur aménagement. Le local accueillant les salles de catéchisme et de musique sera démoli afin de permettre l'aménagement de nouvelles places de stationnement. Ce parking, doté d'un garage à vélos et d'un abri bus, offrira un accès direct à la voie réservée aux bus.

Concernant les équipements municipaux, la salle des Feuilles d'Or sera détruite et reconstruite à proximité. Sa superficie sera portée à environ 100 m² et elle intégrera une salle dédiée à l'apprentissage de la musique ainsi qu'un espace de rangement. Le foyer rural a également été repensé avec une baie vitrée du côté de la scène, ainsi qu'une terrasse.

Le chiffrage estimatif présenté est de 3 115 327,82 € HT ; des optimisations financières sont proposées si les travaux sont réalisés en une seule tranche. Une réunion publique est prévue le 22 septembre.

5. Compte-rendu des commissions

a) Commission affaires scolaires

École élémentaire

La 6^{ème} classe ouverte à la rentrée 2025 sera fermée à compter de la rentrée scolaire 2026. L'école fonctionnera donc à nouveau avec cinq classes, à raison d'un niveau par classe. Les effectifs prévisionnels s'élèvent à 123 élèves, soit une diminution de cinq élèves par rapport à l'année précédente.

La liste des travaux à réaliser durant l'été a été transmise à la commune. Merci à la commune de Nolléval pour le prêt du vidéoprojecteur.

La rentrée scolaire 2026 est fixée au mardi 1^{er} septembre.

En collaboration avec les agents en charge des élèves de primaire, un règlement accompagné d'une charte de bonne conduite sont en cours d'élaboration.

École maternelle

L'école maternelle accueillera 55 élèves à la rentrée prochaine. Aucune rentrée échelonnée n'est prévue pour les élèves de Petite Section. Dans le cadre de la liaison entre les cycles, les élèves de Grande Section se sont rendus dans la classe de CP le 30 juin. Le 3 juillet, Mme LETELLIER a présenté aux futurs élèves de CP le fonctionnement du self de la cantine ainsi que les pictogrammes qui seront mis en place à la rentrée afin de faciliter le choix des menus.

L'épisode de canicule survenu du 22 au 26 juin a mis en évidence la nécessité de réfléchir à des solutions permettant de mieux préserver les élèves des fortes chaleurs si de telles conditions devaient se reproduire. La pompe à chaleur de l'école maternelle n'étant pas réversible, une réflexion devra être engagée sur les moyens de rafraîchir les locaux en période de fortes chaleurs. Les espaces à traiter en priorité pourraient être, soit la salle d'évolution et la garderie, soit la classe des Petites Sections et le dortoir. Il est souhaitable que la solution retenue permette à la fois le rafraîchissement des locaux et un chauffage d'appoint, afin de garantir la continuité du service en cas de dysfonctionnement de la pompe à chaleur existante.

Par ailleurs, le personnel a sollicité la mise en place d'un équipement permettant d'assurer le change des enfants non propres. M. le Maire se déclare favorable à l'installation d'une douchette plutôt qu'à l'acquisition d'une table à langer.

Des parents ont également demandé une ouverture du service de garderie dès 7 h 00. M. le Maire souhaite qu'un sondage soit réalisé afin d'évaluer précisément les besoins des familles.

La kermesse de l'école maternelle s'est déroulée le samedi 20 juin à Fleury-la-Forêt.

Collège

À la rentrée prochaine, le collège La Hêtraie procédera à la fermeture d'une classe de 3^{ème}. Ce choix a été effectué afin de privilégier un meilleur accompagnement des élèves de 5^{ème}. Malgré cette fermeture, l'établissement enregistrera une augmentation de ses effectifs de l'ordre de quarante élèves.

6. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire rappelle que dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après examen de la liste établie lors du conseil municipal 20 avril 2026, le directeur des services fiscaux a désigné le 10 juin 2026 :

Membres titulaires :

Amandine OZANNE

Jérôme COTTAR

Catherine THERIN

Bérengère BULEUX

Didier BACHELET

Eric PEYREFICHE

Membres suppléants :

Delphine BION

Denis DUPIN

Sophie LEVISTRE

Bruno NUYTTEN

Laurent DEVAUX

Chantal CUMONT

7. Questions et informations directes

Pour pallier au départ de M. ALEXANDRE, une annonce est parue pour un poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural ; 4 candidats ont été reçus pour des entretiens.

Météo-France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance orange canicule à compter du vendredi 10 juillet à 12h00, et ce pour plusieurs jours. Les personnes vulnérables souhaitant être inscrites sur le registre communal sont invitées à prendre contact avec la mairie. À titre de rappel, lors de l'épisode caniculaire du mois de juin, une information avait été diffusée via PanneauPocket à ce sujet, sans qu'aucune demande d'inscription ne soit enregistrée par le secrétariat.

La convention de partenariat relative au Point Relais Tourisme entre l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray et la bibliothèque municipale a été signée le 24 juin dernier.

La signature de l'acte relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée D n°1300 est programmée le 17 juillet prochain.

Le festival La Feuillie Classic a rencontré un vif succès. Quatre représentations se sont succédées au cours du week-end, réunissant des artistes de renommée internationale. La commune tient à exprimer sa reconnaissance à M. COTTAR ainsi qu'à l'ensemble des salariés de l'entreprise Charpente Feuilloise pour leur contribution technique déterminante à l'organisation de cet événement.

L'usage de l'hélicoptère est maintenant largement validé comme étant une solution rapide et efficace pour permettre à tous de bénéficier de soins d'urgences de pointe dans nombres de pathologies graves telles que AVC, infarctus du myocarde, arrêt cardiaque, traumatisme grave... Et cet intérêt prend encore plus de sens dans les zones rurales.

Afin de permettre le transport des patients et équipages en toute sécurité, et au plus près des victimes, les pilotes doivent pouvoir être sûrs d'arriver, dans des conditions optimales de sécurité, sur leur point de posé. Des solutions de systèmes stations météo et d'éclairage automatique des stades existent. Elles permettent de réunir les conditions aéronautiques de vol pour les HéliSMUR nocturnes, facilitant le posé de nuit sur le lieu défini, répertorié et équipé par leur soin.

Le vol diurne peut lui aussi se trouver facilité, permettant la vérification de la liberté de la zone d'atterrissage et les conditions météorologiques locales.

Avec le terrain de foot, la commune représente une zone où il serait intéressant que le SAMU dispose d'installation facilitant le posé de l'héliSMUR.

Une visite a été organisée afin de valider ces dispositions sur le terrain de foot. Ce projet HéliSMUR est porté par la communauté de communes des 4 rivières en Bray. La commune supportera l'abonnement radio de la station pour 400€ HT par an.

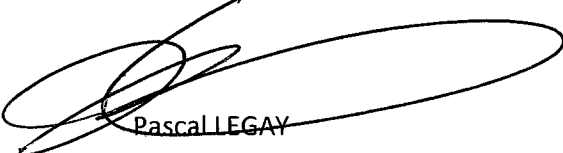
Les dates des prochaines élections présidentielles sont désormais connues. Les deux tours de scrutin se dérouleront les dimanches 18 avril et 2 mai 2027.

Pour mémoire, un concert organisé par Les Musicales de Normandie se tiendra le jeudi 20 août 2026 à 16h00.

Enfin, le forum des associations se déroulera le dimanche 6 septembre 2026, en matinée.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,



Pascal LEGAY

Le secrétaire,

Emmanuel FIDELIN

